



COMPRENDRE LES MINORITÉS SEXUELLES ET MENER DES
ACTIONS EN DÉFENSE DE LEURS DROITS SEXUELS EN AFRIQUE

Briser un Autre Silence

Contenu

Introduction	5
1. Information de Base sur le Sexe, le Genre et la Sexualité	6
Droits humains et droits sexuels	9
Les gens choisissent-ils leur orientation sexuelle?	10
Certaines croyances communes	11
2. Réactions à l'égard des Minorités Sexuelles	13
Par le passé	13
La situation maintenant	15
3. Minorités sexuelles et Programmation contre le VIH	18
4. Pourquoi les organisations de la société civile travaillant en Afrique sont-elles silencieuses sur les minorités sexuelles et les droits humains	22
Conclusion: Un Appel à Briser un Autre Silence	24
Notes	26



Dédiée à David Kato

1968 - 2011

Introduction

Ce livret traite des pratiques sexuelles marginalisées et des droits humains. Il est rédigé à l'intention des personnes travaillant au sein des organisations gouvernementales et de la société civile, avec une focalisation sur l'Afrique, particulièrement la Corne, l'Est et le Centre de l'Afrique.

L'idée à l'origine de ce livret est venue d'un forum sur le VIH et le SIDA tenu dans la région de la Corne, l'Est et le Centre de l'Afrique à l'intention du personnel des Organisations de la Société Civile (OSC) travaillant sur le VIH. Le forum portait sur l'apprentissage au sujet des liens existant entre : Genre, VIH, SIDA et droits sexuels. Deux activistes est-africains provenant d'un réseau de minorités sexuelles se sont exprimés au sujet de la manière dont les minorités sexuelles sont maltraitées. Ils ont parlé de la violence et de la discrimination que ces minorités subissent et des difficultés auxquelles elles font face pour accéder aux services de prévention du VIH et du SIDA, de traitement et de prise en charge. Leurs témoignages ont suscité l'intérêt des participants. Certains ont eu le sentiment qu'ils avaient besoin d'apprendre davantage. Certains d'entre eux étaient étonnés ; ils travaillaient sur le SIDA mais, hélas, ils n'avaient pas beaucoup pensé aux minorités sexuelles. Certains, peut-être, ont eu le sentiment de désapprouver les deux activistes ; une réaction considérée comme ordinaire dans un contexte culturel africain. D'autres se demandaient comment eux-mêmes et leurs organisations pourraient aider les minorités sexuelles à revendiquer leurs droits.

Ce livret est destiné à encourager le personnel des organisations gouvernementales et de la société civile à : Comprendre les droits sexuels comme des droits humains ; Prendre conscience de l'abus des droits humains dont sont victimes au quotidien les minorités sexuelles, dont le manque d'accès aux services essentiels ; et entreprendre une action pour protéger les droits de tous, y compris pour les groupes minoritaires.

Le premier chapitre porte sur une information de base et sur les grands sujets de débats. Le chapitre 2 analyse les réactions courantes face aux minorités sexuelles et à leurs droits sexuels. Le lien entre minorités sexuelles, droits humains et programmation sur le VIH est explorée dans le chapitre 3, pendant que le chapitre 4 traite de la manière dont la plupart des ONG sont restées silencieuses sur la question. Le chapitre de conclusion suggère des voies de sortie pour briser ce silence.

1. Information de Base sur le Sexe, le Genre et la Sexualité

Nous avons tous des connaissances sur le 'sexe' et le 'genre', n'est-ce pas ? Lisez... en réalité la situation est quelque peu différente de l'histoire simple que nous nous racontons souvent.

Sexe	
La vision simplifiée	La réalité
Tous les bébés naissent avec un sexe: soit masculin ou féminin.	<ul style="list-style-type: none">• La plupart des bébés naissent masculins ou féminins.• Une minorité des bébés naît avec un sexe intersexuel – on ne sait pas clairement de quel sexe ils sont. Les parents les élèvent comme des garçons ou des filles, ou les médecins font des examens génétiques et autres pour déterminer leur sexe biologique et puis font une opération chirurgicale pour 'faire' d'eux des garçons ou des filles. Des fois la personne ne se sent pas convenable dans le label sexuel qu'on lui a donné.

Identité du Genre	
La vision simplifiée	La réalité
Ceux qui sont de sexe masculin se sentent masculins, celles qui sont de sexe féminin se sentent féminines.	<ul style="list-style-type: none">• La plupart des gens de sexe masculin se sentent masculins et la plupart des personnes de sexe féminin se sentent féminines.• Certaines gens de sexe masculins se sentent féminins et certaines personnes de sexe féminin se sentent masculines (transgenre).• Certaines personnes se sentent le plus souvent masculines mais quelques fois féminines, ou le plus souvent féminines mais quelques fois masculines.• Certaines personnes ne se sentent ni masculines ni féminines

Orientation Sexuelle

La vision simplifiée

Les personnes de sexe masculin sont sexuellement attirées par celles de sexe féminin uniquement, et les personnes de sexe féminin sont attirées uniquement par celles de sexe masculin.

La réalité

- La majorité des personnes de sexe masculin sont sexuellement attirées uniquement ou principalement par celles de sexe féminin, et la majorité des personnes de sexe féminin sont attirées par celles de sexe masculin (**hétérosexuels**, dits aussi **straights**).
- Certaines personnes de sexe masculin sont uniquement ou principalement attirées par des personnes de sexe masculin, certaines personnes de sexe féminin sont uniquement ou principalement attirées par des personnes de sexe féminin (**homosexuel** ou aussi connus respectivement comme **gays** et **lesbiennes**).
- Certaines personnes de sexe masculin et celles de sexe féminin sont attirées aussi bien par des personnes de sexe masculin et celles de sexe féminin (**bisexuels**).
- Les personnes transgenres de sexe masculin ou féminin peuvent être hétérosexuelles, homosexuelles ou bisexuelles.

Sexual Practices

La vision simplifiée

Les personnes de sexe masculin ont des rapports sexuels uniquement avec celles de sexe féminin, et les personnes de sexe féminin ont des rapports sexuels uniquement avec celles de sexe masculin.

La réalité

- La plupart des rapports sexuels se font entre des personnes de sexe masculin et celles de sexe féminin.
- Il y a aussi des rapports sexuels entre toutes les combinaisons possibles de gens de sexe masculin, de sexe féminin, intersexuels et transgenres.
- Certaines personnes hétérosexuelles de sexe masculin ont des rapports sexuels avec des hommes, et certaines personnes hétérosexuelles de sexe féminin ont des rapports sexuels avec des femmes.
- Certaines personnes homosexuelles de sexe masculin ont des rapports sexuels avec des personnes de sexe féminin, et certaines personnes homosexuelles de sexe féminin font aussi des relations sexuelles avec des personnes de sexe masculin.

Dans ce livret nous utilisons aussi les **termes femmes-qui-ont-des rapports-sexuels-avec-des-femmes (FSF en bref)** et **hommes-qui-ont-des-rapports-sexuels-avec-des-hommes (HSH)**. Ils renvoient aux personnes qui, de manière occasionnelle ou régulière ont des rapports sexuels avec des gens de même sexe. Parmi les FSF et les HSH il y a :

- Des gens qui se considèrent comme homosexuels ou bisexuels;
- Des gens qui se considèrent comme hétérosexuels mais qui ont des rapports sexuels avec des gens de même sexe. Par exemple,
 - Des gens mariés et donc se voient dans le rôle attendu de leur genre mais qui ont aussi des relations sexuelles avec des gens de même sexe ;
 - Des gens qui ont des rapports sexuels avec des personnes de même sexe à certains moments de leur vie, comme certains prisonniers, soldats, jeunes sans abri, travailleurs migrants, et étudiants dans des écoles non mixtes à internat ;
 - Des gens (principalement de sexe masculin) qui se considèrent comme hétérosexuels mais qui utilisent le viol pour dominer ou punir d'autres de même sexe.

Les termes généraux de FSF (Femmes ayant des relations Sexuelles avec des Femmes) et HSH (Hommes ayant des relations Sexuelles avec des Hommes) sont utiles, mais aussi problématiques, puisqu'ils couvrent un groupe diversifié de personnes. Même des termes plus spécifiques tels que 'lesbienne' ou 'gay' renvoient à une variété vaste de femmes et d'hommes ayant des niveaux différents d'éducation et de richesse et d'une variété de styles de vie.

“Pour moi, être bisexuel signifie aimer une personne comme personne, indépendamment de son genre.”

Paula, Sud Africaine¹

J'avais autour de 19 ou 20 ans, dans une école à internat, quand j'ai eu pour la première fois une relation avec une fille.... J'ai essayé de changer, et ça n'a pas marché. Quand j'avais 27 ou 28 ans, ma famille m'a chassée de la maison... J'avais un emploi comme professeur assistante dans une école Catholique, mais les sœurs ont commencé à me suspecter... et finalement m'ont chassée.... Je ne peux pas changer ma vie. Ils auront à me mettre en prison comme les autres.”

Une femme burundaise²

Droits humains et droits sexuels

Droits humains

L'article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme déclare que *“Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.”* L'article 2 commence par *“Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune...”*. Les droits humains appartiennent à nous tous, indépendamment de notre orientation sexuelle et de notre identité de genre.

Droits sexuels

Les droits sexuels sont généralement censés comprendre³ le droit de chacun – sans contrainte, discrimination ou violence – de :

- Jouir de la meilleure santé sexuelle, y compris l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive;
- Chercher, obtenir et donner l'information sur la sexualité ;
- Voir son corps respecté ;
- Chercher son partenaire sexuel ;
- Décider d'être sexuellement actif/active ou non ;
- Avoir des relations sexuelles consensuelles (avec le consentement des deux personnes) ;
- Se marier ;
- Décider d'avoir ou non un enfant et de quand l'avoir ;
- Mener une vie sexuelle satisfaisante, saine et plaisante.

“La Constitution et le Code Pénal criminalisent les minorités sexuelles et leurs actes sexuels. La même constitution garantit la liberté d'association et la vie privée. Donc si deux hommes gay veulent s'associer en privé, quelle loi sont-ils en train de violer?”

Membre du personnel
CEDEP, Malawi⁴

Il est important de clarifier que les droits sexuels concernent une **sexualité consensuelle entre adultes**. En d'autres mots, aucune des personnes impliquées n'est en dessous de l'âge légal pour avoir des rapports sexuels, et toutes se conviennent de ce qu'elles font. Une sexualité forcée (viol) et une sexualité avec des enfants violent les droits sexuels de la victime, peu importe que le/la coupable soit du même sexe que la victime ou du sexe opposé.

Le meilleur point de départ pour l'apprentissage au sujet des minorités sexuelles est : Les *Principes de Yogyakarta*⁵. Ils ont été élaborés en réponse à une discrimination généralisée et à un abus des droits à cause de l'orientation sexuelle et de l'identité du genre. Les 29 principes appliquent les lois internationales sur les droits humains à la question de sexualités marginalisées, et établissent des normes légales, que les États devraient suivre.

Les gens choisissent-ils leur orientation sexuelle?

Est-ce que nous choisissons d'être attirés soit par des gens de sexe opposé, de même sexe ou les deux ? Ou est-ce que c'est quelque chose d'inné? Il y a un bon argument pour dire que ces questions ne sont pas pertinentes ; peu importe si les gens choisissent leur orientation sexuelle ou non. L'important c'est la réponse que la société leur réserve. Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, les droits sexuels comprennent le droit de jouir d'une vie sexuelle satisfaisante – peu importe l'interprétation individuelle de chacun – du moment que ceux impliqués sont des adultes consentants.

Cependant la question de savoir si l'orientation sexuelle est choisie ne vient pas souvent. Et pour certains la réponse affecte leurs sentiments. Les gens qui sont contre l'homosexualité croient souvent que les homosexuels choisissent bel et bien d'être différent, donc il est par conséquent bien que la société leur exige de se conformer à la norme sociale d'être hétérosexuels. En outre, comme ils prennent cela comme une question de choix, la société peut se servir des punitions pour pénaliser ceux qui refusent de changer, et pour décourager ceux qui pourraient être tentés d'essayer des comportements sexuels avec des gens de même sexe.

Alors, quelle est la réponse ? L'orientation sexuelle est-elle choisie ou pas ? Ce n'est pas à 100% clair, mais nous savons ce qui suit :

- Il y a beaucoup de preuves que les développements génétiques et le contact hormonal dans l'utérus influence le fait qu'on soit de tendance à être attiré par le même sexe ou le sexe opposé⁶ ;
- La plupart des gens parmi les minorités sexuelles se sentent différents depuis le jeune âge ;
- Des efforts concertés pour éliminer les minorités sexuelles ne réussissent pas ; en dépit des persécutions et, dans certains cas, le massacre en masse, les minorités sexuelles persistent ;
- Beaucoup de gens essayent d'éliminer leurs tendances sexuelles marginalisées, en se comportant comme la société le leur exige ; certains réussissent à changer de comportement, mais peu parmi eux ont le sentiment qu'ils ont réussi à changer leur orientation réelle ;
- Si c'était une question de choix, sûrement qu'il n'y aurait pas de minorités sexuelles ; choisir d'être différent, c'est choisir le rejet, la violence et la discrimination ;
- Le comportement sexuel non reproductif entre des êtres de même sexe a été scientifiquement documenté chez plus de 450 espèces animales dans le monde. (Curieusement, des réponses négatives aux comportements sexuels de même sexe ont été uniquement documentés chez les humains)⁷.

“Quand j'avais 18 ans une fille est tombée amoureuse de moi. Nous avons vécu une expérience, nous nous sommes embrassés, mais ne sommes pas allés trop loin. Je me suis rendu compte que j'étais probablement gay. J'ai passé trois mois à prier... Je priais pour que je puisse changer, mais je n'ai pas réussi”

Un étudiant burundais⁸

“C'est normal, quelque chose d'inné, comme être gaucher”

Un étudiant de l'Université Zambienne parlant des étudiants homosexuels

Certaines croyances communes

Beaucoup de choses sont dites à propos des minorités sexuelles. Elles reflètent et créent toutes l'environnement culturel d'une société. Voici certaines des accusations négatives courantes et une réponse à chacune. Pour la simplicité, elles se réfèrent aux homosexuels, mais elles pourraient s'appliquer aussi aux bisexuels et aux transgenres.

“Les homosexuels sont des débauchés”

Tout comme pour les hétérosexuels le nombre de partenaires varie de zéro à plusieurs. Certaines personnes pratiquant l'homosexualité peuvent avoir un partenaire de plus – leur mari ou femme – parce que c'est culturellement important pour eux de se marier, ou parce que le mariage leur aide à cacher leur vraie orientation⁹.

“Les homosexuels sont des déviants.”

L'homosexualité a toujours existé chez les humains, et elle existe parmi beaucoup d'autres animaux. C'est à la fois courant et attendu. L'homosexualité n'est pas dominante, mais cela ne fait pas d'elle une déviance.

“Ce sont les étrangers qui séduisent les Africains et les rendent homosexuels.”

Le comportement homosexuel a existé en Afrique longtemps avant que les Occidentaux n'arrivent (voir Chapitre 2). Dans une étude récente à Nairobi, 97% des HSH ont eu leurs premières relations homosexuelles avec d'autres kenyans, souvent des camarades étudiants, des voisins ou des membres de la famille étendue¹⁰. Dans une autre étude à Mombasa (qui est connu pour être une destination de vacances pour les gays occidentaux), 80% des clients masculins des professionnels de sexe masculins étaient d'autres kenyans¹¹.

“Les homosexuels abusent sexuellement les enfants.”

Les crimes sexuels contre des enfants sont commis par des pédophiles, c'est-à-dire, des adultes qui sont sexuellement attirés par les enfants. Leur attraction peut être orientée vers des enfants du même sexe ou du sexe opposé. Donc les pédophiles peuvent être hétérosexuels, homosexuels ou bisexuels. Ils forment un petit pourcentage d'adultes dans chacun de ces groupes. La plupart des sociétés ont besoin de faire plus pour protéger leurs enfant contre les abus sexuels par des adultes, y compris contre les mariages précoces, la sexualité forcée, l'assaut sexuel et le viol.

“Les homosexuels peuvent être ‘guéris’ grâce à la pratique hétérosexuelle.”

Beaucoup d'homosexuels ont eu des relations sexuelles avec le sexe opposé, mais ils gardent leur orientation vers les gens du même sexe. Par exemple, dans une étude à Nairobi 70% des HSH avaient eu une relation sexuelle avec une femme, mais ils étaient toujours sexuellement attirés par des hommes¹². La 'cure' forcée dite 'viol correctif' des fois administrée aux lesbiennes est illégale et illogique ; pour quelle raison la violence et le viol par des hommes ferait-ils préférer aux femmes la sexualité avec des hommes?

Il ne s'agit pas d'une 'cure' mais d'une punition et d'une tentative de lutter contre la pratique sexuelle des lesbiennes.

“C'est non africain d'être homosexuel.”

Il y a toujours eu et il y aura toujours des minorités sexuelles en Afrique. Si une société ne veut pas célébrer la diversité, elle pourrait tout au moins la tolérer et l'accepter. Les sociétés qui refusent de permettre l'homosexualité s'engagent elles-mêmes à promouvoir la haine et l'intolérance, les pratiques de persécution, de violence et même de meurtre. La question n'est pas ce qui est 'africain' ou non mais quelle sorte de société nous voulons.

“Dieu hait les homosexuels.”

Dans toute religion, qui dit que les comportements homosexuels sont coupables, il y a des membres de cette religion qui utilisent les mêmes textes et croyances pour arriver à une conclusion différente. Il n'y a pas de réponse théologique définitive à cette question.

“Les homosexuels sont une menace dangereuse à la famille traditionnelle.”

Dans des cultures où l'homosexualité est illégale, les homosexuels doivent cacher leur comportement, prétendre qu'ils sont hétérosexuels, et des fois se marient. La population adulte donne l'impression d'être 100% hétérosexuelle, mais ce n'est pas le cas. Dans les sociétés où l'homosexualité est acceptée, autour de 94% des adultes sont hétérosexuels et 6% sont dans les minorités sexuelles. Les familles 'traditionnelles' dominent, et il n'y a pas de campagne de la part des minorités sexuelles pour les détruire. En Afrique les menaces réelles contre les familles sont notamment la pauvreté, la main d'œuvre migrante, la violence basée sur le genre, la maladie y compris le VIH, la violence ethnique et l'homophobie qui conduit les parents à se défaire de leurs enfants.

“Vous dites un gay est un péché, non naturel, je ne sais quoi, que ça puisse être ! Un fait est : nier un gay aujourd'hui est autant misérable que de dire à une femme en travail d'attendre, essayez ça ! Être tolérant c'est une affaire gagnant-gagnant. Quand les gays se cachent, ils se dissimulent dans l'hétérosexualité. Sans doute que certains mariages d'aujourd'hui sont atypiques!”
'flexy832003', sur une page de commentaires d'un journal en ligne, www.nation.co.ke, 2 décembre 2009

2. Réactions à l'égard des Minorités Sexuelles

Par le passé¹³

Il est clair selon les observations écrites des ethnographes, des commerçants et des missionnaires que les personnes à alternatives sexuelles ont existé en Afrique au moins depuis plus de 400 ans. Il y a des écrits sur les pratiques homosexuelles sur environ cinquante sociétés africaines, à côté des termes locaux et des considérations des différents types de gens et de leurs comportements. De par l'histoire, donc, les pratiques homosexuelles sont anciennes et indigènes. Il est important que les observateurs, qui venaient des sociétés qui à l'époque considéraient les minorités sexuelles comme immorales, aient souvent constaté une tolérance à l'égard des minorités sexuelles. Pour donner juste trois exemples :

- En 1625, les prêtres portugais ont rapporté au Sud-ouest africain que les *chibados* transgenres masculins s'habillaient et agissaient comme des femmes, qu'ils étaient mariés à des hommes et qu'ils bénéficiaient de l'estime dans leur société.
- En 1904, un ethnographe a écrit que parmi les tribus bantouphones du Nord du fleuve Congo la sexualité anale était considérée comme bien *nku'ma ou* "un médicament pour la santé". Ils croyaient que, en particulier pour les hommes dominants, une sexualité entre hommes pouvait conduire à un 'pouvoir de richesse'.
- En 1938, un missionnaire belge a mentionné l'existence des relations lesbiennes entre les épouses Nkundo, des polygames congolais, une façon acceptée de s'offrir du plaisir sexuel quand un mari était partagé par plusieurs femmes.

Il y a également beaucoup d'écrits sur des personnalités transgenres et intersexuels qui occupaient des places spéciales dans les sociétés africaines, dont les prophètes du *mwaami* d'Ila en Zambie, les *quimbanda* d'Angola et les *eshengi* de la Namibie qui agissaient comme des chamans, et les prêtres *d'ikihindu* et *ikimaze* du Burundi. Les tribus somaliennes reconnaissaient deux catégories d'hommes – les *waranleh* (guerriers) et les *waddado* (hommes de Dieu). Les derniers étaient considérés comme étant physiquement faibles mais mystiquement puissants. Ceci ne veut pas dire que les personnes intersexuelles et transgenres étaient toujours respectées et n'étaient jamais maltraitées, mais ces exemples et d'autres montrent que certaines sociétés les estimaient.

Qu'est-ce qui a changé en Afrique, pour arriver aux attitudes actuelles très négatives à l'égard des minorités sexuelles ? La plupart des analystes pointent du doigt les lois et les valeurs imposées aux indigènes par les colonisateurs, et la puissante influence des croyances religieuses du Christianisme et de l'Islam. Par exemple autour du début du 20^{ème} siècle les colons britanniques ont imposé leur loi sur la 'sodomie' *Section 377* à la Tanzanie, à l'Ouganda, au Kenya, à la Somalie, au Soudan et à douze autres colonies africaines. Cette loi punissait ceux qui s'impliquaient dans le crime vague de '*connaissance charnelle contre l'ordre de la*

nature'. Les archives de tribunal de la Rhodésie du Sud à cette époque comprennent des cas d'hommes travailleurs migrants accusés d'avoir des rapports sexuels avec des hommes ; la plaidoirie la plus courante était que la sexualité anale était une coutume ancienne parmi les indigènes¹⁴. Une pratique coutumière que les législateurs et les missionnaires ont réussi à criminaliser et à stigmatiser.

Seulement six décennies plus tard, néanmoins, les britanniques allaient repenser leur attitude face à l'homosexualité. Comme les jours de l'empire britannique tiraient vers leur fin, un rapport officiel des experts de la loi concluait en 1957 :

La fonction de la loi est de préserver l'ordre public et la décence, de protéger le citoyen contre ce qui est offensant et blessant, et d'apporter des mesures suffisantes de protection contre l'exploitation et la corruption des autres ... Ce n'est pas, de notre point de vue, la fonction de la loi d'intervenir dans la vie privée des citoyens, ou de chercher à promouvoir un modèle particulier de comportement.

Ce changement de point de vue n'a pas cependant affecté les colonies britanniques, et elles sont devenues des nations indépendantes avec leurs délicates lois sur la 'sodomie'. Depuis lors beaucoup de leurs gouvernements ont révisé et renforcé la loi. En contraste, certaines nations africaines n'ont, au contraire, jamais criminalisé les activités homosexuelles : il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la République Centrafricaine, du Tchad, du Congo Brazzaville, de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo, du Gabon, de Madagascar, du Mali, du Niger et du Rwanda. Le moins d'influence de la part des Français sur leurs colonies est expliquée par le fait que les Français ont décriminalisé la sexualité entre hommes en 1791.

C'est frappant la manière dont les juges, les personnalités publiques et les leaders politiques ont, dans les décennies récentes, défendu ces lois comme des citadelles d'une nation et de l'authenticité culturelle.

L'homosexualité, disent-ils, vient de l'Ouest colonisateur. Ils oublient que l'Ouest a amené les premières lois permettant aux gouvernements de l'interdire et de la réprimer.

This Alien Legacy: The Origins of 'Sodomy' Laws in British Colonialism

La situation maintenant

Nous ne connaissons pas la proportion d'Africains appartenant aux minorités sexuelles. Aucun effort n'a été fait pour le savoir¹⁵. La meilleure donnée que nous avons vient des endroits où il y a une meilleure protection légale des personnes à pratiques sexuelles marginalisées et où il y a moins de stigmatisation à leur égard. Par exemple, les enquêtes au Royaume Uni montrent qu'à peu près 6% de la population s'identifie comme lesbienne ou gay¹⁶, pendant qu'aux États Unis 5 à 7% des hommes sont des HSH¹⁷.

Quelle que soit la dimension des minorités sexuelles dans les pays africains, nous savons bien que leurs droits sont attaqués par beaucoup d'acteurs :

- **Les gouvernements**, en particulier ceux autoritaires, tentent de lutter contre la pratique sexuelle consensuelle entre adultes à travers les lois (voir le tableau sur la page suivante) ; beaucoup d'entre eux utilisent les minorités sexuelles comme un bouc émissaire, liant les gens contre un ennemi commun pendant qu'ils détournent leur attention sur d'autres questions¹⁸ ;
- **Les autorités religieuses** condamnent presque toutes les comportements homosexuels, et elles exercent une forte influence à travers leurs fidèles et à travers des politiciens croyants, même si l'État est supposé être séparé de la religion ;
- **Les médias** stigmatisent et exacerbent les points de vue homophobes des états et des groupes religieux, en particulier là où les médias sont contrôlés par l'État, et là où l'État punit les tentatives tendant à équilibrer les points de vue ;
- **La police** se livre à des arrestations et détentions arbitraires, de fois extorquant de l'argent à leurs captifs et utilisant la violence et le viol pour les punir¹⁹ ; ils travaillent souvent avec des gangs organisés qui capturent des gens, (souvent des hommes mariés) et ensuite leur font du chantage²⁰ ;
- **La population ordinaire** est très peu informée, et puisque les gens doivent cacher leurs pratiques sexuelles, la grande partie de la population ne peut pas donner un visage humain à cette question ; les points de vue du grand public étant souvent des échos de ceux des autorités religieuses ;
- **Les OSC** sont souvent silencieuses sur la question. Il y a davantage de détails sur cela dans le chapitre 4.

Le résultat est que des millions d'Africains souffrent de la discrimination dans l'accès à l'éducation, au travail et aux soins de santé comprenant les services de lutte contre le VIH ; ils sont rejetés par leurs familles et leurs communautés ; forcés de 'vivre un mensonge' en cachant leur orientation sexuelle ; vivent dans la peur d'être arrêtés ; sont sujets à des chantages, à l'abus et à la violence y compris la violence sexuelle ; sont incapables d'obtenir la protection de la police quant ils sont victimes de crimes ; et n'ont actuellement aucun moyen de jouir de leurs droits sexuels et humains.

En plus, leurs familles souffrent aussi de l'abus, ou rejettent leur relation, et la communauté entière est altérée par sa culture d'intolérance et de haine. Les impacts sont plus importants quand les autorités tentent d'accentuer leur contrôle. Par exemple au Burundi, les développements récents concernant les minorités sexuelles ont été déclenchés par l'État qui a rendu illégal l'homosexualité pour la première fois de l'histoire du pays.

Les lois des États concernant les pratiques homosexuelles consensuelles entre adultes dans la Corne, l'Est et le Centre de l'Afrique²¹

Pays	HSH	FSF	Peine & notes
Burundi	✗ Illégal	✗ Illégal	Jusqu'à deux ans d'emprisonnement. Les activités homosexuelles ont été criminalisées pour la première fois pour la première fois au Burundi en avril 2009.
RDC	✓ Légal	✓ Légal	Les activités homosexuelles n'ont jamais été criminalisées en RDC.
Érythrée	✗ Illégal	✗ Illégal	Actes homosexuels entre adultes: emprisonnement simple (<i>'applicable aux infractions de nature pas très sérieuse commis par des gens qui ne constituent pas un danger sérieux pour la société'</i>) allant de 10 jours à 3 ans.
Éthiopie	✗ Illégal	✗ Illégal	'Homosexualité et autres actes indécents': simple emprisonnement allant de 10 jours à 3 ans, extensibles à 5 ans. Circonstances aggravantes si quelqu'un tire profit de façon injuste de l'autre ou gagne sa vie avec cet acte : simple emprisonnement pour pas moins d'une année, ou un emprisonnement sévère allant jusqu'à 10 ans. Circonstance aggravante si quelqu'un utilise la violence ou la tromperie et tire profit de façon malhonnête, transmet une IST, ou si la victime en va jusqu'au suicide : emprisonnement sévère allant de 3 à 15 ans.
Kenya	✗ Illégal	✓ Légal	Emprisonnement allant de 5 à 14 ans.
Nord Soudan	✗ Illégal	✗ Illégal	Sexualité anale: 100 coups de fouet + 5 ans d'emprisonnement pour chacun des deux premières infractions ; peine de mort ou d'emprisonnement à vie pour la troisième infraction. Autres actes homosexuels : jusqu'à 40 coups de fouet + jusqu'à une année d'emprisonnement ou une amende.
Rwanda	✓ Légal	✓ Légal	A la fin de 2009 le gouvernement avait voulu débattre sur un nouvel article, dans le cadre de la révision du code pénal, qui criminaliserait l'homosexualité, mais l'a retiré à la dernière minute.
Somalie	✗ Illégal	✗ Illégal	Code pénal : 3 mois à 3 ans d'emprisonnement, déductibles d'un tiers si l'acte est homosexuel mais sans rapports. Le code est appliqué en Somaliland, mais dans le Sud, les tribunaux islamiques appliquent la charia pour infliger des châtiments par coups de fouets et de peine de mort.
Sud Soudan	✗ Illégal	✗ Illégal	Jusqu'à 10 ans d'emprisonnement.
Tanzanie	✗ Illégal	✗ Illégal	'Connaissance charnelle': 30 ans d'emprisonnement jusqu'à la prison à vie. Tentative de commettre l'infraction de 'connaissance charnelle' : emprisonnement de pas moins de 20 ans. Commettre ou être complice d'une 'indécence grossière' : 1 à 5 ans d'emprisonnement plus une amende.
Ouganda	✗ Illégal	✗ Illégal	'Connaissance charnelle': emprisonnement à vie. Tentative de commettre l'infraction de 'connaissance charnelle' : 7 ans d'emprisonnement Commettre ou être complice d'une 'indécence grossière' : 7 ans d'emprisonnement.

(Pour d'autres pays, aller à http://ilga.org/statehomophobia/ILGA_State_Sponsored_Homophobia_2009.pdf)

De façon plus positive, les personnes à pratiques sexuelles marginalisées ont formé des groupes d'activistes dans beaucoup de pays africains. En mettant les gens ensemble, ces groupes créent une grande différence parmi les individus, en créant une communauté d'appartenance et un mouvement d'action.

Par exemple, au Kenya GALCK loue les services d'un avocat qui poursuit les cas intentés contre les homosexuels. L'avocat intervient au niveau de la police pour qu'elle agisse conformément à la loi, notamment en respectant le temps qu'elle peut détenir légalement un suspect. Cela a conduit à plus de gens relaxés sans sentence, et, au fil du temps, à moins de harcèlement par la police et à peu d'arrestations. En plus les gens sont maintenant plus disposés à dire non à ceux qui leur font du chantage et à se présenter plutôt au tribunal²².

Un autre exemple, au Nigeria en 2007, les activistes et leurs alliés n'avaient que 48 heures pour se préparer à un examen de la loi répressive de l'État. Leurs efforts ont aidé à geler le projet de loi à l'Assemblée où elle est morte²³.

L'Afrique du Sud a été la première nation au monde à mettre dans sa constitution la protection des minorités sexuelles contre la discrimination. Ceci montre qu'il est possible pour les états africains d'agir différemment. Au moment où l'égalité constitutionnelle n'a rien d'un bâton magique, elle crée un meilleur environnement pour l'activisme et le changement. En effet, les organisations activistes de LGBTI d'Afrique du Sud (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexuels) reçoivent de la part des donateurs plus de financements que ceux des autres pays en développement²⁴.

Cependant, il y a un danger constant pour les activistes des droits sexuels, et souvent ils subissent des contrecoups. L'activisme pour les droits sexuels implique souvent des risques personnels, et souvent la perte de leur tranquillité, de leur liberté et même de leurs vies.

“Je suis un membre de l'association des gays à Bujumbura. C'est très important pour moi, puisque vous y trouvez des gens comme vous, qui vous comprennent, qui vous soutiennent. Vous ne vous sentez plus seul.”

Un jeune homme, Burundi²⁵

“Levons-nous tous pour nos DROITS! C'est votre droit de pratiquer votre sexualité avec un adulte consentant, CESSONS DE QUEMANDER CE DROIT A TRAVERS LA CORRUPTION DE LA POLICE !”

Coalition des Gay et Lesbiennes du Kenya, sur leur page web au sujet de ce qu'il faut faire une fois arrêtée pour implication dans la pratique sexuelle gay www.galck.org

3. Minorités sexuelles et Programmation contre le VIH

Comment les minorités sexuelles ont-elles apprécié les programmes multimillionnaires de dollars de prévention, de traitement et de prise en charge? Voici un avis d'un homme gay typique²⁶:

Les campagnes sur le VIH ne m'intéressent pas. Les affiches montre uniquement des couples garçon-fille, donc c'est comme si je suis plus en sécurité si je couche avec des garçons qu'avec des filles. Les brochures sur le VIH ne mentionnent même pas la sexualité anale. Et s'abstenir jusqu'à ce que je me marie ? Je ne suis pas autorisé à me marier avec l'homme que j'aime !

Comme pour les soins de santé, je suis allé une fois à une clinique puisque j'avais une IST anale mais les infirmières se sont moquées de moi. C'était humiliant ; j'ai juré que je n'allais plus y retourner. Dès lors j'ai le plus souvent utilisé les préservatifs, mais ils peuvent se déchirer. Ce serait mieux si je pouvais en avoir de plus solides et des lubrifiants pour que je me déplace avec ; mais il n'y a pas de services pour des gens comme moi. Quand j'ai été violé je ne suis pas allé chercher le traitement de PPE (Prévention Post Exposition). Je ne sais pas si j'ai le VIH ou non. Si je l'ai, est-ce que le gouvernement qui veut m'emprisonner et les infirmières qui se moquent de moi vont me donner le traitement ?

A travers le monde, depuis le début de la pandémie du VIH, la riposte au VIH a inclus les HSH – à l'exception de l'Afrique. Ici la réponse de la plupart des gouvernements et des donateurs a été de se focaliser uniquement sur la transmission hétérosexuelle du VIH et de:

- Nier l'existence des minorités sexuelles;
- Affirmer que les chiffres sont trop insignifiants pour être une priorité ;
- Décider de les exclure parce qu'ils considèrent que les minorités sexuelles sont des vauriens ;
- Nier que les besoins des minorités sexuelles sont différents de ceux des hétérosexuels ;
- Ou de reconnaître qu'il y a un problème, mais n'arrivent pas à surmonter le tabou que les minorités sexuelles existent en Afrique.

Quelles sont les quelques conséquences?

En dépit de toutes les études à grande échelle qui ont été menées pour apprendre à propos des connaissances, attitudes et pratiques des populations, aucune n'a essayé de comprendre pourquoi beaucoup de gens sont HSH ou FSF. **Nous ne connaissons pas la proportion de la population qui appartient aux groupes de minorités sexuelles**, et qui est par conséquent exclue de la programmation sur le VIH. Cela rend la tâche plus difficile de plaider en faveur du financement et de planifier une riposte. Nous avons quelques données en provenance de trois études sur les HSH à Kigali, Nairobi et Dakar²⁷, mais presque rien sur les FSF.

Les programmes de prévention du VIH ignorent tous la pratique sexuelle anale, donnant libre cours à la propagation de l'idée fausse que la sexualité anale présente moins de risques que la sexualité vaginale. Par exemple 35% des professionnels du sexe HSH étudiés à Mombasa ne savaient pas que le VIH pouvait se transmettre par voie anale²⁸. Une recherche sur les garçons de la rue en Tanzanie a révélé que même si les rapports sexuels forcés par voie anale sont courants entre eux, ils ne les considèrent pas comme de 'vrais rapports', et croient que le VIH peut être transmis uniquement à travers de 'vrais rapports' avec une femme²⁹. En fait le VIH peut se transmettre beaucoup plus facilement pendant les rapports sexuels non protégés par voie anale comparativement aux rapports par voie vaginale non protégés³⁰. Ceci a besoin d'être connu non seulement des HSH, mais aussi du grand public. Les hétérosexuels font aussi des rapports par voie anale!³¹ Nous n'avons pas beaucoup de données sur cela en Afrique, mais nous savons bien que cela existe, et que ces rapports pourraient être utilisé comme : préférence pour le plaisir ; une alternative pour faire des rapports sexuels quand une femme est en menstruation ; un moyen de faire des rapports sans déchirer l'hymen (et donc une preuve de virginité) ; et sous forme de contraception.

“Beaucoup de femmes [clients] nous approchent pour une sexualité anale croyant faussement que cela réduit leurs risques d'être infectées. Tout le monde devrait être sensibilisé aux dangers d'un tel genre de pratiques sexuelles...”

Un homme professionnel du sexe kenyan,
www.plusnews.org,
9 Novembre 2009

3 études³² qui rapportent des taux de la pratique sexuelle anale.

Qui et où	% indiquant avoir eu des rapports sexuels par voie anale
Hétérosexuels âgés de 15-24 ans e Zambie	3.6%
Des gens sexuellement actifs âgés de 15-24 ans en Afrique du Sud	5.5% d'hommes 5.3% de femmes
Femmes professionnelles du sexe au Kenya	82%, avec un quart de leurs clients

Les programmes de lutte contre le VIH ne rendent pas de services aux minorités sexuelles. Dans la plupart des pays africains les messages et produits de prévention (préservatifs, lubrifiants) ne sont pas conçus pour répondre aux besoins des FSF et des HSH. Plutôt, le fait de diffuser une information sur l'homosexualité sans risque est un crime dans certains pays. En outre, la stigmatisation par les fournisseurs de services et la peur d'être rapporté à la police peuvent empêcher les FSF et les HSH d'utiliser les services existants de prévention, de traitement et de prise en charge. C'est cela qui est le plus choquant du moment que, en tant que groupe marginalisé, ils peuvent être les plus nécessiteux des services. Ceci est particulièrement dû à la violence de la part des autres. Par exemple, dans l'étude de Dakar 43% des HSH avaient été violés au moins une fois en dehors de leur habitat familial. C'est aussi parce que les effets collatéraux de la violence et du rejet peuvent conduire à la baisse de l'estime de soi, à la dépression et à une probabilité plus grande d'avoir des rapports sexuels non protégés³³.

Les femmes professionnelles du sexe ont capté l'attention de beaucoup de recherches et de programmes, mais **les hommes professionnels du sexe ont été négligés.**

Au moment de retirer le résultat positif au VIH, l'assistante conseillère m'a d'abord accusée de déguiser "mon vagabondage sexuel en m'identifiant comme lesbienne. Quand j'ai expliqué que j'étais probablement infectée suite à un viol hétérosexuel, elle m'a dit que je l'avais mérité en tant que lesbienne".

Une femme Sud-africaine³⁴

L'utilisation du préservatif

chez les HSH semble être faible. Les résultats des études montrent que 35% des HSH à Kigali n'avaient jamais utilisé de préservatif avec un partenaire masculin ou féminin, et que 40% des HSH à Nairobi n'utilisaient pas régulièrement le préservatif pour des rapports sexuels par voie anale, pendant qu'à Dakar le chiffre était autour de 80%. Dans l'étude de Nairobi presque tous les HSH utilisaient des lubrifiants, mais 84% parmi eux utilisaient la vaseline, ce qui augmente les risques pour le latex du préservatif de se déchirer.

Les études qui ont été faites de manière consistante montrent que les **HSH en Afrique connaissent des taux d'infection au VIH plus élevés** que ceux de la population générale. Au Kenya Liverpool Voluntary Counselling and Testing a trouvé que la prévalence du VIH était deux fois plus élevée chez les HSH comparativement aux autres hommes. Des études sur les HSH ont montré que des taux de VIH parmi les HSH de 23% à Mombasa, 25% à Nairobi, 12% à Zanzibar, 10% à Kano, 25% à Lagos, 21% au Malawi, et 25% au Ghana³⁵. Une analyse récente des modes de transmission du VIH au Kenya a révélé que 15% des nouvelles infections au VIH pourraient passer par des rapports sexuels entre hommes³⁶. Ce taux pourrait être réduit en facilitant l'accès des HSH à des services appropriés de lutte contre le VIH.

Par ignorance des HSH et des FSF, les programmes de lutte contre le VIH ont ignoré une dynamique importante de l'épidémie. Dans l'étude de Kigali un quart des HSH ont indiqué avoir eu une relation sexuelle avec une femme au cours des 12 mois précédent, pendant qu'à Nairobi 14% avaient eu une relation sexuelle avec une femme au cours du mois précédent. A Dakar et à Nairobi respectivement 88% et 69% des HSH ont déclaré avoir déjà eu des rapports sexuels vaginaux avec une femme ; à Dakar 20% ont dit avoir un des rapports sexuels par voie anale avec une femme. Nous avons moins de données sur les FSF, mais nous savons de leur part que beaucoup d'entre elles ont eu des rapports sexuels (consentants ou forcés) avec des hommes. En clair les FSF et HSH ne font pas seulement des rapports homosexuels ; elles peuvent faire partie des réseaux sexuels plus larges. En vue d'un plus grand impact sur la santé publique, l'ONUSIDA croit qu'il devrait investir dans les services aux HSH et aux personnes transgenres d'homme à femme, puisqu'ils indiquent une tendance des taux d'infection au VIH plus élevée que les FSF et les transgenres de femme à homme³⁷.

“Bien que nous reconnaissons qu'il y a une homosexualité répandue parmi les prisonniers, nous ne pouvons pas leur fournir des préservatifs, puisque cela serait l'équivalent de leur donner la permission de continuer un acte illégal au Kenya.”

Responsable de Prison,
Kitale, Kenya³⁸

“Le fait de criminaliser l'homosexualité nous empêche de donner des soins de santé liés au SIDA, des services de prévention et des produits – préservatifs et lubrifiants – à la communauté homosexuelle. Si j'avais distribué ouvertement ce dépliant sur la sexualité sans risque pour les HSH, j'aurais été arrêté et accusé d'avoir aidé une autre personne à commettre un délit. Nous pouvons donc le distribuer uniquement parmi des réseaux sûrs.”

David Kuria, GALCK, www.nation.co.ke, 30 Novembre 2009

4. Pourquoi les organisations de la société civile travaillant en Afrique sont-elles silencieuses sur les minorités sexuelles et les droits humains

En septembre 2007, les activistes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels (LGBTI) venant de toute l'Afrique de l'Est se sont retrouvés à Nairobi pour rencontrer les organisations des droits humains, les fournisseurs de services et les donateurs. Une des questions importantes qu'ils ont identifiée était la réticence des grandes organisations à inclure les questions des LGBTI dans leur travail³⁹.

Pourquoi cela ? Beaucoup d'organisations internationales de la société civile sont basées dans des pays où les comportements homosexuels sont légalisés et où les minorités sexuelles sont relativement acceptées. Et beaucoup d'entre elles ont une approche basée sur les droits comme base fondamentale. Nous devrions attendre d'elles soient plus activement impliquées pour soutenir les minorités sexuelles dans la réclamation de leurs droits. Voici certaines des raisons du silence de la majorité des OSC :

- Beaucoup d'employés sont très peu informés. Les systèmes culturels et éducatifs n'offrent pas un bon environnement pour comprendre la diversité et les différentes pratiques sexuelles.
- Aussi bien en Afrique qu'en Occident les membres des personnels ne comprennent pas explicitement les gays africains, ils ont tendance plutôt à accepter l'idée que l'homosexualité ne fait pas partie de la culture africaine.
- La plupart des OSC n'ont pas encore évoqué cette question, et elles ne l'ont pas soumise à leurs employés pour y réfléchir. Leurs employés ont tendance à entretenir les idées fausses et les préjugés qui existent dans leur société.
- Peu d'OSC ont déjà clairement défini leur position sur des questions controversées (par exemple la discrimination à l'égard des professionnels du sexe). Des sujets jugés 'trop chaudes pour être pris en main' sont facilement mis de côté, étant donné qu'il y a déjà beaucoup de questions à traiter.
- Pour les organisations religieuses les questions relatives à la sexualité sont particulièrement délicates. Beaucoup d'entre elles se battent pour promouvoir et fournir des préservatifs aux hétérosexuels ; peu se posent la question quant à leur travail faveur des droits des minorités sexuelles.

- Là où les comportements homosexuels sont illégaux les OSC se sentent 'les mains liées', et les employés sont réticents à s'impliquer aux côtés des gens que leurs gouvernements qualifient de 'criminels'. Elles peuvent aussi avoir peur de perdre leur agrément.
- Les gens ont peur de provoquer la stigmatisation et l'attention de la police en travaillant avec des minorités sexuelles stigmatisées. Ils peuvent également vouloir éviter le stress de côtoyer et de travailler avec des activistes, étant donné que ces activistes sont souvent sujets à la violence de tous les jours et à des répercussions quand ils essaient de réclamer leurs droits. C'est plus facile de travailler sur quelque chose d'autre.
- Les organisations internationales de la société civile peuvent être réticentes à soutenir les minorités sexuelles parce que l'homosexualité est souvent étiquetée comme 'non africaine' et comme promue par l'Occident. Elles peuvent également préférer de travailler sur des questions qui sont populaires au sein de la majorité de la société, évitant donc d'être accusées de colonialisme.
- Certaines organisations ne sont pas à mesure d'accorder des financements, ou peuvent seulement donner de petits montants, à des organisations non agréées, alors que certains gouvernements ne permettent pas l'agrément des groupes de LGBTI.
- Certains bailleurs de fonds excluent, ou ne définissent pas comme priorité, le financement pour le plaidoyer ou les services concernant les minorités sexuelles.

Bien sûr certaines OSC travaillent avec des groupes de minorités sexuelles. Par exemple, l'organisation hollandaise HIVOS appuie plus de 50 partenaires LGBTI dans les pays en développement, et leur donne plus que ne le fait aucun autre donateur⁴⁰.

D'autres s'impliquent de plus en plus. Le programme conjoint d'Oxfam pour la lutte contre le VIH et le SIDA en Afrique australe a pendant beaucoup d'années travaillé au moins avec un partenaire LGBTI. En 2008 il a commandité une recherche au sujet des défis que rencontrent les minorités sexuelles en Afrique australe, et il a défini des stratégies potentielles pour Oxfam et d'autres afin de les adopter⁴¹. Actuellement le Centre Mondial d'Apprentissage sur le VIH et le SIDA d'Oxfam prévoit de : appuyer les réseaux des organisations travaillant sur les HSH et VIH en Afrique pour élever leurs voix ; renforcer le rôle des organisations de LGBTI dans les Mécanismes de Coordination dans les Pays ; et travailler avec les autres pour élaborer une proposition régionale au Fonds Mondial pour des interventions relatives aux LGBTI et VIH en Afrique australe.

Une expérience récente dans la Corne, l'Est et le Centre de l'Afrique montre combien la collaboration régionale peut permettre à la riposte de grandir. Le personnel au Burundi a senti comme un défi quand le gouvernement a sorti son projet de loi pour criminaliser les activités homosexuelles. Le personnel régional a pris contact avec le siège d'Oxfam, qui a contacté ONUSIDA et d'autres agences pour exercer un lobbying contre le projet de loi. Le projet de loi a été rejeté par le Sénat, mais ensuite adopté par l'Assemblée Nationale. Le programme du Burundi a alors contribué à l'apprentissage sous régional, en accueillant des partenaires du Rwanda et de la RDC dans des visites d'échange au Burundi. A la suite de cela, le programme du Rwanda a commencé un dialogue avec les communautés de LGBTI au Rwanda, et à travailler avec un de ses partenaires, Human Rights Watch, sur le plaidoyer. Les réalisations au Rwanda comprennent une réunion des OSC au sujet des HSH, une étude des besoins des HSH

par USAID et le CNLS, et une plus grande ouverture d'esprit de sa Commission de lutte contre le SIDA. Pendant ce temps les partenaires et les personnels sont de plus en plus impliqués dans le plaidoyer autour des droits sexuels et ils sont en relation d'apprentissage avec les commissions nationales de lutte contre le SIDA.

Conclusion: Un Appel à Briser un Autre Silence

Pouvez-vous vous imaginer un avenir dans lequel les minorités sexuelles seraient acceptées en Afrique? Un avenir dans lequel les minorités sexuelles seraient à mesure d'aller à l'école, d'obtenir des soins de santé dont des services de lutte contre le VIH, de travailler, et de jouer un rôle dans leurs familles et communautés, simplement comme les hétérosexuels le font. Un avenir dans lequel les politiciens et la police chercheraient à satisfaire les besoins de tous les citoyens ? Un avenir où la division sociale, la haine et la violence à l'égard des minorités sexuelles sont remplacées par la tolérance et l'acceptation. Ce n'est peut-être pas difficile de l'imaginer, mais ce sera difficile de le réaliser.

Ce livret a souligné combien on est loin de cet avenir. Au moment où les droits des personnes parmi lesquelles les minorités sexuelles sont contrecarrés par des acteurs puissants, beaucoup d'OSC n'arrivent à rien faire. Elles agissent plutôt comme des complices silencieuses des efforts des États et des religions visant à éradiquer et en finir avec la diversité sexuelle.

Vous, en tant qu'individu, pouvez commencer à briser ce silence! Un point de départ est de **rompre le silence au sein de votre propre institution**, en ouvrant la discussion sur le sujet, et en exposant certaines des idées fausses et des penchants profondément enracinés parmi vos collègues. Bien sûr c'est *plus facile* de rester tranquille, mais ce n'est pas *juste* de faire ainsi. Si vous pouviez encourager vos collègues à penser et à réfléchir réellement – plutôt que de réagir simplement – alors vous, avec les autres, pouvez déjà vous attaquer à la discrimination et à la stigmatisation qui existe au sein de votre organisation.

En plus de changer les croyances et les comportements des membres du personnel, votre organisation pourrait avoir besoin de **d'opérer des changements de politiques**. Celles-ci peuvent faire la différence. Par exemple les étudiants gays de l'Université Internationale des États Unis à Nairobi ont osé former une association parce qu'ils sont protégés du renvoi par les politiques de l'institution, qui incluent la non discrimination sur base de l'orientation sexuelle⁴². Votre organisation devrait aussi **adapter son mode de travail**. Par exemple, une OSC qui fait campagne contre la violence basée sur le genre devrait adapter son mode de travail pour inclure liée à l'identité genre et à l'orientation sexuelle.

Les OSC peuvent, bien sûr, chercher à **informer** et à **influencer** les autres, tels que les membres de la communauté, les partenaires du développement, les leaders religieux et les fournisseurs de services. Elles peuvent également faire partie du mouvement en faveur de **l'abolition des lois et de résistance aux nouvelles lois** qui criminalisent la conduite homosexuelle consentante entre adultes, en appuyant les organisations d'activistes, et à travers le plaidoyer direct quand c'est nécessaire. La meilleure approche à utiliser varie selon le contexte, d'où il est important que les OSC apportent un appui aux initiatives des personnes

locales pour rester uniquement impliquées directement à travers leurs accords⁴³. Les OSC doivent aussi reconnaître le contexte dangereux dans lequel les activistes opèrent, et se tenir prêtes à les appuyer et à faire face à toute conséquence.

Plus généralement, les OSC peuvent **former des mouvements pour les droits humains**, qui appuient différents groupes d'intérêts – tels que les minorités sexuelles, les groupes de femmes, les groupes d'handicapés et les groupes de personnes indigènes – pour travailler comme alliés. Cette approche horizontale diffère de l'approche verticale où les groupes d'intérêt travaillent isolément, en se concurrençant presque les uns les autres. Les OSC peuvent également aider les groupes de LGBTI à entrer en contact avec les grandes organisations, par exemple en regroupant leurs partenaires dans des activités d'apprentissage.

Les organisations de la société civile peuvent aussi mettre en œuvre et plaider pour **l'inclusion des FSF et des HSH dans la programmation sur le VIH**. Par exemple en amenant l'information jusqu'aux minorités sexuelles sans provoquer plus de stigmatisation et de discrimination, et en apportant des services de soins et de conseil qui rendent des services appropriés - comprenant des préservatifs, des lubrifiants et un traitement contre le VIH - aux minorités sexuelles. Voilà la bonne chose à faire en matière de droits humains, ainsi que de manière épidémiologique en termes de riposte au VIH, de promotion de la santé publique et d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En termes de stratégie, l'expérience montre que l'argument de santé publique est plus efficace pour influencer les gouvernements, en particulier là où l'homosexualité est illégale. **La génération de preuves à travers la recherche** est également importante pour plaider en faveur de nouvelles politiques et de nouveaux programmes. Par exemple, les résultats des études sur les HSH à Dakar et à Nairobi ont contribué à l'inclusion des HSH dans les plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH et le SIDA au Sénégal et au Kenya⁴⁴.

Nous savons que les attitudes culturelles peuvent changer et changent vraiment ; pour le meilleur et pour le pire. Les OSC, les leaders, les législateurs et les gouvernements en Afrique peuvent soutenir les minorités sexuelles dans le processus de réclamation de leurs droits, pour leur propre intérêt, et pour l'intérêt de la société et de la santé publique dans l'ensemble.

Remerciements

Nous sommes reconnaissants envers les personnes suivantes pour leurs sages commentaires dans l'élaboration de la version provisoire de ce livret: David Kuria et ses collègues de la Coalition des Gays et Lesbiennes du Kenya, David Kato de SMUG, Yves Utazirabanda, qui est un activiste de la santé publique en faveur des minorités sexuelles dans les pays en développement ; et certains membres du personnel d'Oxfam.

Notes

- 1 Kraan K (2005): *Bisexual: Part of the Lesbian and Gay or the Straight World? Questions and Answers about Bisexuality, The Triangle Project*, www.triangle.org.za
- 2 HRW (2009): *Forbidden: Institutionalising Discrimination Against Gays and Lesbians In Burundi*, *Human Rights Watch*, www.hrw.org
- 3 OMS (2006) : *Defining Sexual Health: Report of a Technical Consultation on Sexual Health, 28–31 January 2002*, Geneva, p5, www.who.int
- 4 Engender (2009): *The Status of Sexual Minorities in Southern Africa*, Oxfam
- 5 Leur titre en entier est *Les Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre* ; aller à http://www.yogyakartaprinclples.org/princlples_fr.pdf pour les lire (en version française).
- 6 Pour un résumé des douzaines d'études, voir Rahman Q & G Wilson (2008) *Born Gay: The Psychobiology of Sex Orientation*.
- 7 Voir Bagemihl B (1999) *Biological Exuberance*, St Martin's Press
- 8 HRW (2009): *Forbidden: Institutionalising Discrimination Against Gays and Lesbians In Burundi*, *Human Rights Watch*, www.hrw.org
- 9 Kuria D (2005): *Understanding Homosexual People in Kenya*, Nairobi, p11
- 10 Johnson CA (2007) *Off the Map: how HIV programming is failing same-sex practicing people in Africa*, IGLHRC, p39, www.iglhrc.org
- 11 National AIDS Control Council of Kenya and Population Council (2009): *The Overlooked Epidemic: Addressing HIV Prevention and Treatment among Men Who Have Sex with Men in Sub-Saharan Africa*, Rapport de Consultance Nairobi, Kenya 14–15 Mai 2008, www.popcouncil.org
- 12 Onyango-Ouma W, H Birungi & S Geibel (2005): *Understanding the HIV/STI Risks and Prevention Needs of Men Who Have Sex With Men in Nairobi*, Kenya, www.popcouncil.org;
- 13 L'information de cette section est de W. Roscoe & S O'Murray (eds) (1998) *Boy-wives and Female Husbands: Studies on African Homosexualities*, New York, St Martin's Press et de Das Wilhelm A, 'A Third Sex Around the World' in *Tritiya-Prakriti: People of the Third Sex Understanding Homosexuality, Transgender Identity and Intersex Conditions Through Hinduism*, www.galva108.org/aroundtheworld
- 14 En Rhodésie dans les années 1920 les magistrats renvoyaient les cas de sexualité consensuelle entre hommes <http://www.galva108.org/aroundtheworld>
- 15 Le gouvernement Kenyan prévoit une enquête pour connaître les chiffres approximatifs des HSH et leurs besoins (www.plusnews.org, 9 Novembre 2009). Une recherche antérieure à Nairobi visait à inclure 300 HSH, mais elle en a engagé facilement 500, amenant les chercheurs à suggérer que le nombre d'HSH dans la ville pourrait être plus élevé qu'on ne le pensait (Onyango-Ouma W, H Birungi & S Geibel (2005) *Understanding the HIV/STI Risks and Prevention Needs of Men Who Have Sex With Men in Nairobi*, Kenya, www.popcouncil.org).
- 16 Johnson CA (2007) *Off the Map: how HIV programming is failing same-sex practicing people in Africa*, IGLHRC, p14, www.iglhrc.org
- 17 Centre for Disease Control: <http://www.cdc.gov/hiv/topics/msm/index.htm>
- 18 Baird V (2004) *Sex, Love and Homophobia*, Amnesty International. Mondialement, les minorités sexuelles ont été systématiquement persécutées par les gouvernements communistes, Maoïstes, fichistes, Maccarthystes, militaires et ceux des conservateurs de droite, tous ayant en commun l'autoritarisme.
- 19 Dans une étude sur le HSH à Dakar, 13% des HSH ont indiqué avoir été violés par des policiers (Niang C, M Diagne, Y Niang, AM Moreau, D Gomis, M Diouf, K Seck, AS Wade, P Tapsoba & C Castle (2002): *Meeting the Sexual Health Needs of Men Who Have Sex With Men in Senegal*, www.popcouncil.org)
- 20 Information de la Coalition de Gays et Lesbiennes du Kenya, www.galck.org
- 21 Toutes les données tirées de Ottoson D (2009): *State-sponsored Homophobia A world survey of laws prohibiting same sex activity between consenting adults*, ILGA, www.ilga.org, sauf pour le Kenya où les données ont été actualisées par GALCK www.galck.org
- 22 Correspondance personnelle de la part de David Kuria, Directeur de GALCK, 7 Décembre 2009.
- 23 Human Rights Watch (2009): *Together, Apart: Organizing around Sexual Orientation and Gender Identity Worldwide*, p12, www.hrw.org
- 24 Espinoza R (2007): *A Global Gaze: Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersex Grantmaking in the Global South and East*, p12, www.lgbttunders.org
- 25 HRW (2009): *Forbidden: Institutionalising Discrimination Against Gays and Lesbians In Burundi*, *Human Rights Watch*, www.hrw.org

Notes

- 26 *Il ne s'agit pas d'une citation d'une personne, mais une narration sur base des résultats des discussions de groupes avec les homes gays à Accra et à Nairobi, et des propos d'un home gay zambien parlant de comment son ami avait été traité par les infirmières (tous de Johnson CA (2007) Off the Map: how HIV programming is failing same-sex practicing people in Africa, IGLHRC, p57 and p68, www.iglhrc.org).*
- 27 Binagwaho A, J Chapman, A Koleros, Y Utazirubanda & E Pegurri (2009) Exploring HIV Risk Among MSM in Kigali, www.cpc.unc.edu/measure/; Onyango-Ouma W, H Birungi & S Geibel (2005): Understanding the HIV/STI Risks and Prevention Needs of Men Who Have Sex With Men in Nairobi, Kenya, www.popcouncil.org; Niang C, M Diagne, Y Niang, AM Moreau, D Gomis, M Diouf, K Seck, AS Wade, P Tapsoba & C Castle (2002): Meeting the Sexual Health Needs of Men Who Have Sex With Men in Senegal, www.popcouncil.org
- 28 National AIDS Control Council of Kenya and Population Council (2009): The Overlooked Epidemic: Addressing HIV Prevention and Treatment among Men Who Have Sex with Men in Sub-Saharan Africa, Rapport d'une consultation, Nairobi, Kenya 14–15 Mai 2008, www.popcouncil.org
- 29 Lockhart C (2002): 'Kunyenga, "real sex," and survival: assessing the risk of HIV urban street boys in Tanzania', Medical Anthropology Quarterly, 16(3), p294-31.
- 30 UNAIDS (2009) UNAIDS Action Framework: Universal Access for Men who have Sex with Men and Transgender People, www.unaids.org
- 31 *En plus, ce ne sont pas tous les homes gays qui ont des rapports sexuels par voie anale!*
- 32 In Zambia National AIDS Control Council of Kenya and Population Council (2009): The Overlooked Epidemic: Addressing HIV Prevention and Treatment among Men Who Have Sex with Men in Sub-Saharan Africa, Rapport de Consultance, Nairobi, Kenya 14–15 Mai 2008, www.popcouncil.org; Données sur l'Afrique du Sud par Makhubele B & W Parker (2008): Heterosexual Anal Sex Amongst Young Adults in South Africa: Risks and Perspectives, www.cadre.org.za; Données sur le Kenya par Robinson J & E Yeh (2008): Transactional Sex as a Response to Risk in Western Kenya, MPRA Paper No. 7405, <http://mpr.ub.uni-muenchen.de/>.
- 33 *La recherche à Nairobi a trouvé que les HSH qui avaient connu la violence au cours de l'année précédente étaient plus disposés à faire des rapports sexuels non protégés comparativement à ceux qui n'avaient pas subi de violence.*
- 34 Johnson CA (2007) Off the Map: how HIV programming is failing same-sex practicing people in Africa, IGLHRC, p39, www.iglhrc.org
- 35 National AIDS Control Council of Kenya and Population Council (2009): The Overlooked Epidemic: Addressing HIV Prevention and Treatment among Men Who Have Sex with Men in Sub-Saharan Africa, Report of a Consultation Nairobi, Kenya 14–15 May 2008, www.popcouncil.org
- 36 Kenya National AIDS Control Council (2009): Kenya HIV Prevention Response and Modes of Transmission Analysis, www.unaidsrstesa.org
- 37 UNAIDS (2009) UNAIDS Action Framework: Universal Access for Men who have Sex with Men and Transgender People, p2, www.unaids.org
- 38 Johnson CA (2007) Off the Map: how HIV programming is failing same-sex practicing people in Africa, IGLHRC, p39, www.iglhrc.org
- 39 Parkinson A (2007): Changing Faces, Changing Spaces Speaking Out for Sexual Minorities in East Africa, Notes de conférence, www.galck.org
- 40 Espinoza R (2007): A Global Gaze: Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersex Grantmaking in the Global South and East, Funders for Lesbian and Gay Issues, www.lgbtfunders.org
- 41 Engender (2009): The Status of Sexual Minorities in Southern Africa, Oxfam SI OXFAM POUVAIT METRE CECI SUR INTERNET ET ENSUITE METRE L'URL ICI. JE NE L'AI PAS TROUVE SUR LA TOILE.
- 42 *Correspondance personnelle de David Kuria, Directeur de GALCK, 7 Décembre 2009.*
- 43 *Par exemple en Mozambique l'organisation Lambda croit que l'action et la pression civiles sur l'Etat pourrait empêcher la réforme législative que leur gouvernement a entamée, pendant qu'au Malawi l'absence de l'action de l'Etat a amené CEDAP à créer des défis conflictuels d'ordre légal. (Engender (2009): The status of sexual minorities in Southern Africa, Oxfam Australia).*
- 44 National AIDS Control Council of Kenya and Population Council (2009): The Overlooked Epidemic: Addressing HIV Prevention and Treatment among Men Who Have Sex with Men in Sub-Saharan Africa, Report of a Consultation Nairobi, Kenya 14–15 May 2008, www.popcouncil.org



Oxfam

Photo de la page de garde: Une foule rassemblée pour soutenir les marcheurs de la Parade de la Fierté Gay à la 5^{ème} avenue à Manhattan, New York, Etats Unis d'Amérique.
Hollandse Hoogte/Brigitte Stelzer / Polaris
Photo de la couverture arrière : Hollandse Hoogte/Sijmen Hendriks
Pour plus d'information sur Oxfam, visitez www.oxfam.org. Stichting Oxfam enregistrée à La Haye, Pays-Bas. Boite Postale 30919, La Haye, Pays-Bas